



6

20^{ÈME} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
Genève, du 27 Octobre au 07 Novembre 2014

**PASSAGE DE L'ITALIE A L'ÉPU
GENEVE, LE 27 OCTOBRE 2014**

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR: SEM KOUADIO ADJOU MANI

Monsieur le Président

La délégation ivoirienne souhaite la cordiale bienvenue à la délégation italienne à l'occasion de son 2^{ème} passage au mécanisme de l'Examen Périodique Universel et la remercie pour la présentation de son rapport national.

La délégation ivoirienne relève avec satisfaction les réformes relatives aux droits de l'homme entreprises par le Gouvernement italien au niveau des institutions et législation nationales. Elle note à cet effet les dispositions entrées en vigueur en Italie concernant l'égalité des sexes, l'accessibilité des personnes vulnérables aux services publics, ainsi que la prise en compte de la situation des migrants et demandeurs d'asile. Ceci témoigne de l'engagement du gouvernement à garantir le caractère universel des droits de l'homme en Italie.

Monsieur le Président,

Au regard de ces diverses mesures entreprises par le Gouvernement italien en vue de l'amélioration substantielle de la situation des droits de l'homme dans le pays, la délégation ivoirienne voudrait lui exprimer son soutien en lui soumettant les recommandations ci-après :

- 1- Renforcer les mesures visant à combattre les crimes d'agression et les messages de haine à l'encontre des groupes minoritaires, en mettant l'accent sur la prévention et le suivi de ces actes ;
- 2- Renforcer les mesures visant à protéger les droits des migrants et des demandeurs d'asile et à améliorer leurs situations dans les centres d'accueil.

Pour conclure, la délégation ivoirienne souhaite plein succès au Gouvernement italien dans le processus de ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux.

Je vous remercie